

26.01.2016

## Signature de l'accord sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Métiers pour les personnels au sol

Trois organisations syndicales représentatives, la CFDT, la CFE-CGC et l'UNSA, représentant plus de 50% des voix du personnel au sol aux dernières élections professionnelles, ont signé l'Accord Triennal de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Métiers et contrat de génération.

Cet accord apporte un ensemble de garanties importantes pour les salariés du sol, concernant l'évolution de l'emploi, l'accompagnement de la mobilité, les changements qui interviennent dans les métiers.

Sa signature va permettre à l'ensemble des salariés au sol d'Air France de bénéficier jusqu'au 30 juin 2018 d'un engagement d'absence de tout départ contraint pour motif économique. Les salariés concernés par des redéploiements collectifs et qui souhaitent poursuivre leur carrière au sein de l'entreprise seront accompagnés dans une mobilité fonctionnelle et/ou géographique.

Le dialogue social peut être constructif au sein d'Air France, comme cet accord important le démontre. Il permet de trouver des compromis équilibrés, qui renforcent à la fois la compétitivité de l'entreprise, les garanties apportées aux salariés et la responsabilité sociale dans la gestion de l'emploi.

